



PREINSCRIPTION POUR UN ACCUEIL REGULIER (1 à 5 jours) à partir du 6^{ème} mois de grossesse

Seules les familles dont le domicile principal est établi à Antony peuvent prétendre à une place en crèche.
En aucun cas, les domiciles professionnels, fiscaux et bancaires ne seront pris en compte.

Justificatifs qui doivent être adressés en photocopie avec le formulaire :

- Livret de famille **ou** extrait d'acte de naissance **de tous les enfants du foyer**
- Carte d'identité **ou** passeport en cours de validité **ou** carte de séjour du ou des parents
- Justificatif de domicile (quittance *de loyer* **ou** facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe de moins de 3 mois **ou** taxe d'habitation **ou** acte de propriété pour les nouveaux arrivants **ou** pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement avec copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant)
- Jugement de divorce ou de séparation le cas échéant
- Certificat médical attestant de la date présumée de l'accouchement
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition du ou des parents (toutes les pages de l'avis),
- 3 derniers bulletins de salaire du ou des parents ainsi que le bulletin du mois de décembre de l'année précédente **ou** relevés d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale des 3 derniers mois **ou** 3 derniers relevés d'indemnisation de France Travail **ou** attestation étudiant et attestation de bourse d'études **ou** attestation d'inscription au Registre du Commerce avec n° de KBIS ou SIRET pour les auto-entrepreneurs et professions libérales

NOM(s) et PRENOM(s) DU (des) RESPONSABLE(s) LEGAL (aux) DU ou DES ENFANT(s)

N° D'ALLOCATAIRE DE LA CAF :

DATE D'ARRIVEE SUR LA COMMUNE

PARENT OU RESPONSABLE LEGAL 1 :

Situation familiale marié en concubinage célibataire séparé veuf pacsé

IDENTIFICATION :

NOM DE NAISSANCE.....NOM D'USAGE.....

PRENOM(S).....

DATE DE NAISSANCE.....LIEU.....PAYS.....

ADRESSE ACTUELLE POUR LES FUTURS ANTONIENS.....

ADRESSE A ANTONY.....

TÉLÉPHONE DOMICILETÉLÉPHONE TRAVAIL

TÉLÉPHONE PORTABLE.....EMAIL.....

SITUATION PROFESSIONNELLE :

VOUS ETES SALARIE(E)

EN CDI EN CDD Date de fin de contrat :

VOUS ETES AUTOENTREPRENEUR ou PROFESSION LIBERALE N° de SIRET ou n° KBIS :

VOUS ETES ETUDIANT(E) OU EN FORMATION : Date de fin d'étude ou de formation :

VOUS ETES EN RECHERCHE D'EMPLOI (fournir l'attestation d'inscription à France Travail)

VOUS ETES EN CONGE PARENTAL DU.....AU.....

SUITE AU CONGE PARENTAL, RETOUR EN ACTIVITE, (fournir un contrat de travail)

SUITE AU CONGE PARENTAL, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (fournir l'attestation d'inscription France Travail)

PARENT OU RESPONSABLE LEGAL 2 :

Situation familiale marié en concubinage célibataire séparé veuf pacsé

IDENTIFICATION :

NOM DE NAISSANCE.....NOM D'USAGE.....
PRENOM(S).....
DATE DE NAISSANCE.....LIEU.....PAYS.....
ADRESSE ACTUELLE POUR LES FUTURS ANTONIENS.....
ADRESSE A ANTONY.....
TÉLÉPHONE DOMICILETÉLÉPHONE TRAVAIL
TÉLÉPHONE PORTABLE.....EMAIL.....

SITUATION PROFESSIONNELLE :

- VOUS ETES SALARIE(E)
 EN CDI EN CDD Date de fin de contrat :
- VOUS ETES AUTOENTREPRENEUR ou PROFESSION LIBERALE N° de SIRET ou n° KBIS :
- VOUS ETES ETUDIANT(E) OU EN FORMATION : Date de fin d'étude ou de formation :
- VOUS ETES EN RECHERCHE D'EMPLOI (fournir l'attestation d'inscription à France Travail)
- VOUS ETES EN CONGE PARENTAL DU.....AU.....
 SUITE AU CONGE PARENTAL, RETOUR EN ACTIVITE, (fournir un contrat de travail)
 SUITE AU CONGE PARENTAL, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (fournir l'attestation d'inscription France Travail)

ENFANTS A LA CHARGE DU FOYER :

	F pour fille, G pour garçon	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
1						
2						
3						
4						
5						
6						

INFORMATION COMPLEMENTAIRE : votre ou vos enfants ont-ils déjà bénéficié d'un accueil dans une structure Petite Enfance de la ville d'Antony ? oui non

Si oui dans quelle structure ?combien d'années ?.....

EST-CE QUE L'UN DES PARENTS, UN FRERE OU UNE SCEUR DE L'ENFANT A ACCUEILLIR EST PORTEUR D'UN HANDICAP ?
oui non



VISUALISEZ VOTRE CRÈCHE DE SECTEUR SUR LE SITE <http://www.ville-antony.fr/quelle-est-ma-creche>

1^{er} ENFANT A PRE-INSCRIRE EN CRECHE :

NOM et PRENOM : (pour les enfants nés).....

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : **LIEU :**.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

Multi-accueil collectif municipal

L'affectation est automatique en fonction de votre adresse. Pour les secteurs ci-dessous merci de préciser les éléments :

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, vous pouvez choisir 1, 2 ou 3 établissements. Merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -
 - Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -
 - Pour les familles dépendant du secteur de Jean Zay, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Source en choix n° 2 / oui non
 - Pour les familles dépendant du secteur de La Source, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur Jean Zay en choix n°2 / oui non
 - Pour les familles dépendant du secteur de l'Aurore, merci de préciser le secteur de votre choix :*
- *Si votre choix de secteur est La Comptine ou La Clé des Champs, indiquer simplement le secteur choisi.
*Si votre choix de secteur est La Fontaine-Coquelicots-Pomme de Pin **ou** La Source **ou** Jean Zay **ou** Les Petits Princes, préciser également les éléments demandés pour le secteur choisi.

Multi-accueil collectif associatif : 1 - 2 - 3 -

Micro-crèche associative **Koh baby : enfants âgés de 6 mois minimum, contrat d'accueil de 1,2 ou 3 jours maximum**

Crèche parentale associative : **crech'endo (à contacter directement si intéressé)**

DATE D'ENTREE EN CRECHE SOUHAITEE : JJ/MM/AAAA (enfant âgé de 2 mois et demi minimum) :/...../.....

S'AGIT-IL ? : D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

2ème ENFANT A PRE-INSCRIRE EN CRECHE :

NOM et PRENOM : (pour les enfants nés).....

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : **LIEU :**.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

Multi-accueil collectif municipal

L'affectation est automatique en fonction de votre adresse. Pour les secteurs ci-dessous merci de préciser les éléments :

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, vous pouvez choisir 1, 2 ou 3 établissements. Merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -
 - Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -
 - Pour les familles dépendant du secteur de Jean Zay, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Source en choix n° 2 / oui non
 - Pour les familles dépendant du secteur de La Source, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur Jean Zay en choix n°2 / oui non
 - Pour les familles dépendant du secteur de l'Aurore, merci de préciser le secteur de votre choix :*
- *Si votre choix de secteur est La Comptine ou Clé des Champs, merci d'indiquer uniquement le secteur choisi.
*Si votre choix de secteur est La Fontaine-Coquelicots-Pomme de Pin **ou** La Source **ou** Jean Zay **ou** Les Petits Princes, merci de préciser également les éléments demandés pour le secteur choisi.

Multi-accueil collectif associatif : 1 - 2 - 3 -

Micro-crèche associative **Koh baby : enfants âgés de 6 mois minimum, contrat d'accueil de 1,2 ou 3 jours maximum**

Crèche parentale associative : **crech'endo (à contacter directement si intéressé)**

DATE D'ENTREE EN CRECHE SOUHAITEE : JJ/MM/AAAA (enfant âgé de 2 mois et demi minimum) :/...../.....

S'AGIT-IL ? : D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

CHOIX DU CONTRAT EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE :

! Attention, les deux parents doivent être en situation de justifier le nombre de jours demandés

Vous êtes ?

- salarié(e), étudiant(e), en formation, auto-entrepreneur ou profession libérale, vous pouvez prétendre à un contrat de 5, 4, 3, 2 ou 1 jour.
- à la recherche d'un emploi ou en congé parental, vous pouvez prétendre à un contrat de 2 ou 1 jour.

CONTRAT SOUHAITE (cocher la formule choisie).

⚠ Le choix du nombre de jours, d'heures et de semaines de congés vous engage en cas d'attribution de place en crèche.

Nombre de jours d'accueil hebdomadaire

<input type="checkbox"/> 5 jours	<input type="checkbox"/> 4 jours	<input type="checkbox"/> 3 jours	<input type="checkbox"/> 2 jours	<input type="checkbox"/> 1 jour
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Et Jour(s) de la semaine sollicité(s)

<input type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> mercredi	<input type="checkbox"/> jeudi	<input type="checkbox"/> vendredi	<input type="checkbox"/> indifférent
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Et Nombre d'heures d'accueil chaque jour (1 seul choix possible – même nombre d'heures et même créneau horaire pour tous les jours d'accueil)

<input type="checkbox"/> 7 h	<input type="checkbox"/> 7 h 30	<input type="checkbox"/> 8 h	<input type="checkbox"/> 8 h 30	<input type="checkbox"/> 9 h	<input type="checkbox"/> 9 h 30	<input type="checkbox"/> 10 h
------------------------------	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	-------------------------------

Et Nombre de semaines de congés sollicités pour une année pleine d'accueil (compléter les pointillés)

5 semaines obligatoires + semaine(s) supplémentaire(s) =semaines au total pour une année pleine d'accueil

Correspondant :

- aux 5 semaines de congés obligatoires (6 jours de fermeture à Noël, 3 semaines en août et 4 jours libres pour les multi-accueils municipaux (sauf événement exceptionnel) ;
- auxquelles vous pouvez ajouter ou non une ou plusieurs semaines de congés supplémentaires à poser en dehors des périodes de fermeture des multi-accueils municipaux ;
- ce qui donne le nombre de semaines de congés sollicités au total pour une année pleine d'accueil (du 1^{er} septembre au 31 août)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (facultatif)

Indiquer ici toute information pouvant être utile à l'examen de votre dossier

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si nécessaire, vous pouvez joindre un complément d'information sur papier libre à vos noms et prénoms

La ville organise tous les 2 mois une réunion d'information dématérialisée en visio sur tous les modes d'accueil de la ville d'Antony et sur leur financement (aide caf etc....).

Je souhaite y participer. Mon adresse mail pour l'envoi du lien de la visio@.....

Je soussigné(e,s), Madame et/ ou Monsieur certifie(nt) que les informations déclarées ci-dessus sont exactes, qu'elles ont été complétées après avoir pris connaissance de la notice.

J'ai connaissance qu'en cas d'attribution d'une place pour mon/mes enfants, toute fausse déclaration est susceptible d'annuler l'attribution de ladite place.

Date :

Signature :

NOTICE EXPLICATIVE - INFORMATIONS

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Lien pour consulter le règlement intérieur des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance

<https://www.ville-antony.fr/etablissements-petite-enfance#reglements>

INFORMATIONS SUR LES PREINSCRIPTIONS ET MODE D'ENVOI DU FORMULAIRE

Le service Petite Enfance enregistre les demandes de place en crèche tout au long de l'année.

Le formulaire doit être parfaitement complété et adressé avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Le service Petite Enfance de la ville d'Antony se tient à votre disposition pour vous aider dans cette démarche et répondre à vos questions au 01.40.96.31.33 ou 31.32 les lundis et mercredis 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les mardis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 17h30.

A noter que les dossiers de préinscription (formulaire + pièces justificatives) peuvent être déposés à compter du début du 6^{ème} mois de grossesse :

-par courrier postal : Mairie d'Antony – Service Petite Enfance - Place de l'Hôtel de Ville – BP 60086 – 92161 ANTONY.

-par mail : petite_enfance@ville-antony.fr en format Jpeg ou PDF uniquement (**pas de lien**).

-en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie coté parking ou à l'accueil de la mairie dans la boîte aux lettres dédiée au service petite enfance

-sur rendez-vous (uniquement en cas de difficultés rencontrées pour le compléter ne pouvant être résolues par téléphone).

Pour accéder à la prise de rendez-vous sur le site internet de la ville d'Antony, sélectionner ma mairie, démarches et services, accéder à l'espace citoyen, famille, rendez-vous avec la petite enfance.

Nous vous remercions de n'utiliser qu'un seul et unique mode de dépôt du dossier de préinscription.

Après traitement de votre dossier, un récépissé d'inscription en liste d'attente, vous sera adressé par voie postale.

Le délai de traitement peut être variable. En effet, les dossiers ne sont pas traités par ordre d'arrivée mais par date de demande d'entrée en crèche souhaitée.

Nous vous précisons que la date de dépôt de dossier n'est pas prise en compte lors de l'étude des dossiers par la commission d'admission.

Pour les enfants nés ou à naître avant le 31 juillet de l'année en cours, votre dossier doit impérativement être déposé avant le 1^{er} avril pour être pris en compte dans la commission annuelle d'admission pour la rentrée de septembre – octobre suivante.

La préinscription administrative ne signifie pas l'admission automatique de (s) (l') enfant(s) dans une structure d'accueil

INFORMATIONS SUR LE CHOIX DU CONTRAT

(nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines de congés pour une année pleine d'accueil)

Afin d'être au plus proche de vos besoins, vous pouvez choisir votre contrat.

Vous bénéficiez ainsi d'une facturation la plus juste possible et la plus en adéquation avec vos besoins.

En cas de changement de situation, votre choix de contrat (jours, heures, congés) peut être modifié auprès du service petite enfance **tant que votre dossier se trouve en liste d'attente et n'est pas en cours d'étude**. A noter qu'aucune modification des dossiers de préinscription ne peut être apportée par les familles entre le 1^{er} avril et le 15 mai.

Il est important que vous réfléchissiez bien aux jours, aux heures et congés dont vous avez besoin dans la mesure où en cas d'admission de votre enfant, celle-ci se fera suivant les éléments définis dans votre dossier de préinscription. Aussi, toute demande de modification du contrat proposé sur l'un des trois critères (jours, heures et congés) pourra faire l'objet d'une annulation de la proposition de place. Par ailleurs, si votre enfant est admis, son temps d'accueil réel devra correspondre précisément à votre demande formulée en préinscription.

Le nombre de semaines de congés doit être pensé sur une année pleine d'accueil, de septembre de l'année n à août de l'année n+1, même dans l'hypothèse où vous demanderiez un début d'accueil en cours d'année. En cas d'entrée en crèche en cours d'année, le nombre de congés sollicité pour une année pleine d'accueil sera proratisé en fonction de la date de début de votre contrat d'accueil.

INFORMATIONS SUR LES CRECHES MUNICIPALES

Les multi-accueils municipaux, également appelés crèches accueillent dans un même lieu les enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap avec des types de contrats différents. **Les structures sont sectorisées afin de répartir équitablement les listes d'attente sur chaque établissement. Aucune demande de dérogation de secteur, à la demande des parents, n'est accordée.**



VISUALISEZ VOTRE CRÈCHE DE SECTEUR SUR LE SITE <http://www.ville-antony.fr/quelle-est-ma-creche>

Pour les familles qui dépendent de l'ancienne crèche de l'Aurore, la famille doit choisir un autre secteur de son choix.

Pour les familles qui dépendent du secteur commun de l'ancienne crèche de l'Aurore et de La Comptine, la préinscription est réalisée sur La Comptine sauf si un frère ou une sœur est inscrit à l'école maternelle ou primaire des Rabats, dans ce cas, la famille doit choisir un autre secteur de son choix.

INFORMATIONS SUR LES CRECHES ASSOCIATIVES

Les multi-accueils associatifs sont des établissements gérés par une équipe éducative de la même manière que les multi-accueils municipaux. Ils accueillent dans un même lieu les enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap avec des types de contrats différents. Si vous cochez ces crèches associatives ou la micro-crèche, le Service Petite Enfance sélectionnera celles qui sont conformes à leurs conditions d'admission.

Attention ! Assurez- vous de la compatibilité entre l'adresse des crèches associatives et la possibilité de vous y rendre. (A noter que les crèches associatives ne sont pas gérées par la ville).

Les préinscriptions à Framboisine et Pirouette peuvent être enregistrées dès le 6^{ème} mois de grossesse mais l'entrée ne pourra se faire qu'à partir des 1 an de l'enfant.

- **Saint Raphaël** : 15 avenue du Bois de Verrière : Cette crèche est sectorisée sur le secteur du centre-ville et accueille uniquement les contrats de 5 jours par semaine. Coordonnées téléphoniques : 01.46.66.46.05.
- **Pirouette** : 6 square des Alpes – rue de l'Annapurna : Cette crèche peut accueillir les enfants à partir de 1 an dont certains parents participent à un programme d'insertion professionnelle. Elle propose uniquement des contrats d'accueil de 5 jours par semaine. Elle est située sur le secteur du quartier des Baconnets. Elle répond également à une large amplitude horaire pour les familles. (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques : 01.46.68.54.70.
- **Koh Baby** : 5, parvis de la Bièvre - Il s'agit d'une micro-crèche de 11 places qui propose des contrats d'accueil de 1, 2 ou 3 jours maximum pour des enfants âgés de 6 mois minimum à la date d'entrée. Coordonnées téléphoniques : 07.80.96.23.09.
- **Framboisine** : 80 rue A Pajeaud : Accueil des enfants à partir de 1 an (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques : 06.25.11.87.12.
- **P'tite Framboisine** : 80 rue A Pajeaud : Accueil des enfants à partir de 2 mois et demi =. (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques : 06.25.11.87.12
- **Crech'endo** : 80 rue A Pajeaud : Crèche Parentale – Lieu d'éveil et socialisation, cette petite structure d'accueil collectif de 20 berceaux, est créé, gérée et animée par des parents dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières. L'admission ne passe pas par la Ville, il vous faut prendre directement contact avec cette crèche associative. Toutefois vous pouvez indiquer votre intérêt pour ce mode de garde dans le dossier de préinscription. Coordonnées téléphoniques : 07.69.64.46.14.